



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROGRAMME NATIONAL BAREFOOT COLLEGE (PNBC)

TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION DES ACTEURS DE TERRAINS

Octobre 2019

1. OBJECTIFS DU PROJET

Le Gouvernement a adopté en novembre 2015 la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) qui s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND), et répond aux défis d'urgence économique, sociale et environnementale du pays. Elle reflète la volonté du Gouvernement d'assainir la scène énergétique tout en satisfaisant la demande intérieure, et de fournir un cadre favorable aux investissements dans le secteur, notamment en tirant profit des nouvelles technologies qui permettraient des économies énergétiques considérables et la transition vers les énergies renouvelables. Elle fixe comme objectif, entre autres, l'accès par 70% des ménages malgaches à l'électricité ou à l'éclairage moderne d'ici 2030, contre 15% actuellement. Par ailleurs, un des axes d'action de la Politique Générale de l'Etat (PGE) adoptée en 2019 est de développer l'accès à l'électricité au plus grand nombre, et en particulier permettre à 50% de la population malagasy d'avoir accès à l'électricité à un prix socialement acceptable d'ici 2023

Cadrement dans la NPE et le PGE, le Programme National Barefoot College (le Projet¹) s'est fixé comme objectif à 2030, la constitution d'un réseau de 744 « femmes ingénieurs solaires » formées au centre de formation Barefoot College à Madagascar ou en Inde, et l'accès durable de 630 000 ménages ruraux isolés à l'éclairage moderne et à l'électricité grâce au savoir-faire de ces femmes et aux comités solaires villageois devant assurer la gestion pérenne du service électricité au niveau de chaque village mis en place dans le cadre du Projet.

Pour ce faire, une planification spatiale et temporelle du PNBC est nécessaire. Cette planification définie tous les deux ans, est intégrée dans la programmation de l'électrification rurale par l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER), en étant complémentaire à la programmation d'autres approches (électrification rurale par un opérateur, kiosque fournissant des services électricité...). Le Programme National Barefoot College cible les villages ruraux isolés, difficiles d'accès.

La mise en œuvre du PNBC a recours à des acteurs actifs sur le terrain, dans les villages isolés ciblés. En effet, l'approche nécessite un accompagnement défini dans le temps de la communauté villageoise pour qu'elle puisse assurer la gestion pérenne du service de l'électricité ; un historique de l'acteur de terrain avec la communauté villageoise ciblée est ainsi nécessaire.

2. OBJET DES TERMES DE RÉFÉRENCE

Les présents Termes de Référence définissent les principales responsabilités attendues d'un acteur de terrain partenaire du PNBC.

Ils fournissent les informations utiles pour permettre à toute entité intéressée et répondant aux critères de soumettre sa candidature en tant qu'acteur de terrain partenaire du PNBC.

¹www.ader.mg

La planification des acteurs et des villages pour 2019 et 2020 est déjà définie. **Le présent appel concerne les planifications 2021 et 2022, sachant que la mise en œuvre du PNBC pour ces périodes commence en 2020.**

-Ils précisent les informations requises dans tout dossier à soumettre dans le cadre de cet avis de pré-qualification pour la sélection d'acteurs de terrain partenaire du PNBC.

3. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE « FEMME INGÉNIEUR SOLAIRE »

▪ L'approche « femme ingénieur solaire »

Barefoot College est une organisation indienne créée en 1972 avec pour mission de développer des services de base et des solutions face aux problèmes des communautés rurales pauvres, dans l'objectif de les rendre durablement autonomes. Barefoot College a en particulier développé l'approche « femme ingénieur solaire » qui a permis l'accès à la lumière moderne et à l'électricité à plus de 550 000 ménages dans plus de 1300 villages dans le monde, et grâce à plus de 750 femmes ingénieurs solaires.

L'approche consiste à sélectionner des femmes du monde rural pour qu'elles deviennent des « ingénieurs solaires » après une formation de cinq ou six mois (en priorité à Madagascar, ou éventuellement en Inde). A leur retour dans leur village, les femmes sont dotées de matériels et pièces détachées de bonne qualité, testés et ayant fait leur preuve, et sont capables de fabriquer les composants d'un système solaire, les assembler, les installer, et sont en mesure d'assurer la maintenance et les réparations, au bénéfice des ménages de leur village. Les ménages bénéficiaires payent une cotisation régulière de 3,000 à 10,000 Ariary/mois et un comité solaire local assure la gestion pérenne du service électricité. Le savoir-faire est ainsi transmis à la communauté villageoise, et les coûts d'accès durable à l'électricité sont raisonnables pour les villageois.

A ce jour (octobre 2019), 11 villages bénéficient de l'approche « femme ingénieure solaire » à Madagascar, pour le bénéfice de 39 femmes et plus de 2000 ménages.

▪ La mise en œuvre de l'approche

La mise en œuvre de l'approche Barefoot College sur un village commence par une réunion villageoise avec tous les membres de la communauté. L'acteur de terrain partenaire du PNBC est chargé de préparer et organiser cette réunion villageoise qui se tient en présence et avec l'assistance d'une équipe mandatée par l'ONG Barefoot College Madagascar (BCMada). La réunion comprend plusieurs étapes durant laquelle l'équipe BCMada est en mesure de juger de la faisabilité ou non de l'approche dans le village suivant les critères fixés par BCMada et les principes du PNBC. Les résultats de la réunion et les évaluations faits par l'équipe BCMada sont ensuite soumis à l'approbation des responsables de BCMada. Le village est définitivement retenu si les conditions sont réunies pour assurer la durabilité de la mise en œuvre de l'approche.

La réunion villageoise est organisée au moins 4 mois avant le début de formation des femmes. Pour la période objet du présent appel, les formations sont programmées suivant 4 promotions : (i) janvier à juin 2021, (ii) juillet à décembre 2021, (iii) janvier à juin 2022, et (iv) juillet à décembre 2022. A l'issue de la réunion villageoise, et après approbation officielle de BCMada, le comité solaire mis en place au cours de la réunion villageois doit œuvrer, avec l'accompagnement de l'acteur de terrain, pour permettre aux femmes sélectionnées durant la réunion villageoise de participer à la formation.

La formation porte sur la technologie solaire, et des formations parallèles sont organisées pour permettre aux femmes d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires favorisant leur émancipation.

Durant l'absence des femmes, au village, le comité solaire est chargé d'organiser la communauté à accueillir le service électricité et à le gérer durablement : structuration, organisation, règlements, mise à disposition d'une maison communautaire qui servira aussi d'atelier de travail des « femmes ingénieures solaires ».

A leur retour de formation, une fois équipés des matériels et outils nécessaires, les femmes procèdent à l'électrification du village et le comité solaire à la gestion du service. Après une année et si la gestion par le comité solaire est performante, les « femmes ingénieurs solaires » et le comité solaire peuvent décider de développer leur entrepreneuriat solaire pour en faire bénéficier les autres villages. L'acteur de terrain est chargé d'accompagner le comité solaire dans toutes ses responsabilités jusqu'à une autonomie suffisante.

▪ **Les principaux coûts associés à la mise en œuvre**

Les coûts spécifiques associés à la mise en œuvre de l'approche sont partagés entre le Projet et l'acteur de terrain. Afin d'aider le soumissionnaire à se positionner, des éléments indicatifs de coûts à supporter par l'acteur de terrain sont donnés, sachant que les coûts dépendent de la structure organisationnelle et fonctionnement de l'acteur de terrain, de la localisation du village, et des services solaires qui seront décidés par chaque ménage de la communauté villageoise.

Nature des charges	Eléments de coûts indicatifs ou estimation en USD ²
Déplacement de l'équipe BCMada, des représentants du MEEH, et des autorités locales pour la réunion villageoise	Equipe BCMada (2 personnes) et représentants MEEH : à partir de la ville la plus proche du village ciblé. L'acteur terrain ne prend pas en charge les honoraires et indemnités de ces personnes, mais assure leur déplacement aller/retour Autorités locales (maire, chef district...) : indemnités et déplacements en fonction des pratiques de l'acteur de terrain
Préparation des femmes pour leur formation au centre de formation Barefoot College Madagascar à Tsiafajavona Ambatolampy	<u>Pour une formation à Tsiafajavona - Ambatolampy</u> , considérer pour 4 femmes : établissement de papiers d'identité, achat de fournitures de voyage, voyage et accompagnement des femmes au centre de formation à Tsiafajavona/Ambatolampy, cérémonie villageoise
Accompagnement de la communauté villageoise (de la réunion villageoise au développement de l'entrepreneuriat solaire) et suivi/évaluation	Formations du comité solaire Encadrement /suivi du comité solaire Appui à la communauté dans la construction de la maison communautaire/atelier Participation aux formations organisées par le PNBC pour les partenaires acteurs de terrain Missions de suivi/évaluation des effets et impacts : 1 mission situation de référence, puis une mission de suivi tous les six mois ; les enquêtes de terrain auprès des ménages ne devraient pas excéder trois semaines
Acquisition de matériels pour l'électrification du village	Pour un village de 200 ménages estimation entre 12,000 et 28,000 USD (soit 3,240,000 Ar à 100,800,000 Ar) en fonction des services électricité demandés par les ménages. Cela

²Taux de change considéré : 1 USD = 3600 Ariary

Nature des charges	Eléments de coûts indicatifs ou estimation en USD ²
	représente la contribution minimum de l'acteur de terrain sur les coûts de matériels : 30% minimum ³
Acheminement des matériels du centre de formation Barefoot College Madagascar au village	Dépend de la localisation du village. Le centre de formation est à Tsiafajavona/Ambatolampy
Acquisition de matériels auprès du Barefoot College Madagascar pour l'initiation de l'entreprenariat solaire	Pour 50 lampes solaires produites par les « femmes ingénieurs solaires », estimation à 3900 USD ou 14,040,000 Ar

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES VILLAGES ÉLIGIBLES AU PNBC

Dans le cadre des présents Termes de Référence, le terme « village » désigne un fokontany ou une partie d'un fokontany constitué par un ou plusieurs hameaux.

L'approche « femme ingénieur solaire » est pertinente pour une certaine catégorie de villages ruraux. Ainsi, pour être éligible au PNBC, un village doit répondre aux critères suivants :

- (i) Village non ciblé par les programmes existants d'électrification de l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER). Cette information peut être obtenue auprès de la Direction régionale en charge de l'Energie la plus proche et/ou auprès de l'ADER.
- (ii) Village situé à **plus de 5km** du chef-lieu de commune
- (iii) Village qui comprend entre **100 à 200 ménages**
- (iv) Village **isolé**, difficile d'accès
- (v) Village où la majorité des ménages n'ont pas accès à l'éclairage moderne et à l'électricité
- (vi) Village avec une bonne cohésion sociale
- (vii) Village d'intervention du soumissionnaire sur au moins les 4 ans à venir suivant la soumission
- (viii) Autres, dont activités ayant des impacts positifs sur l'environnement

5. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE L'ACTEUR DE TERRAIN ET LE PNBC

ACTEUR DE TERRAIN	PNBC
1. Mise en œuvre de l'approche « femme ingénieur solaire » au niveau des villages retenus pour le PNBC, suivant la méthodologie définie pour le PNBC	1. Formation de l'acteur de terrain à la mise en œuvre de la méthodologie du PNBC, et assistance technique à la mise en œuvre 2. Formation des femmes au centre de formation Barefoot College Madagascar
2. Mise en œuvre du système suivi-évaluation de l'approche « femme ingénieur solaire » au niveau des villages retenus et rapportage régulier au PNBC	3. Suivi de la mise en œuvre par l'acteur de terrain
3. Prise en charge des coûts décrits en section 3.	4. Prise en charge des coûts suivants : (i) assistance technique et suivi, (ii) formation et séjour des femmes au centre de formation, (iii) maximum 70% des coûts matériels pour l'électrification des villages retenus

³Pour information, le Small Grant Programme (SGP/PNUD) lance régulièrement des appels à projets pour la mise en œuvre de l'approche « Femme Ingénieur Solaire ». Le prochain appel sera lancé en début 2020

6. INFORMATIONS REQUISES DANS LE DOSSIER DE SOUMISSION

- (i) Narratif présentant les motivations ayant poussé l'acteur à poser sa candidature
- (ii) Description de l'acteur : statut (avec copie pièce justificative), mission, zone d'intervention (communes, district, région), organisation interne, prévisions d'intervention dans la zone, expérience de mobilisation de financement/moyens pour ses interventions
- (iii) Principales expériences apportant une valeur ajoutée par rapport aux responsabilités attendues dans le cadre du PNBC, organisation/personne contact pour référence
- (iv) Proposition de villages pour le PNBC avec descriptif, avec pour chaque village proposé, les informations requises suivantes :
 - Coordonnées géographiques
 - Noms du village, fokontany, commune, district, région
 - Population totale
 - Nombre de ménages
 - Descriptif détaillé de l'accès au village (distances, modes, durées)
 - Principales activités/sources de revenus de la population
 - Principales contraintes/défis de la population
 - Description des interventions de l'acteur dans le village (joindre une pièce justificative délivrée par les autorités ou les communautés locales)
 - Perspectives d'interventions de l'acteur dans le village dans le temps et description sur au moins les 4 ans à venir
 - Période de promotion (formation des femmes au centre à Tsiafajavona) souhaitée
- (v) Moyens humains, financiers et logistiques envisagés pour assurer les responsabilités financières
- (vi) Informations sur la situation financière/budgétaire de l'acteur ces 3 dernières années
- (vii) Lettre d'engagement de l'acteur mentionnant que, « *s'il est retenu, il assumera les responsabilités telles que décrites et se conformera aux méthodologies définies par le PNBC, le cas échéant, il sera retiré du PNBC* ».
- (viii) Méthodologie d'intervention dans le cadre du PNBC : équipe de mise en œuvre, plan de mobilisation de financement/moyens, contribution à l'acquisition de matériels